

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 13 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 13 décembre 2021 à 19h00 à la salle communautaire de la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillers et les conseillers suivants:

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, Madame Marie-Pierre Cyr, directrice générale.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 13 décembre 2021.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 4 juillet 2020 et le palier d'alerte en zone verte pour notre région, la municipalité de Port-Daniel-Gascons est en mesure de permettre la présence du public lors des séances du conseil puisqu'elle est en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020 dont celle du maintien d'une distance de 2 mètres entre les personnes présentes :

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsqu'une séance doit selon la loi comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu unanimement :

que le conseil accepte que la présente séance soit publique en respectant les mesures sanitaires prévues.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le maire.

02. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-12-386 03. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
5. Adoption des comptes à payer, des listes de dépôts-salaires et des chèques au 30 novembre 2021
6. Dépôt des états des revenus et dépenses au 30 novembre 2021
7. Correspondance
8. Dons et/ou aide financière-

9. Paiements de factures
10. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022
11. Offre de service pour formation en sécurité civile pour le coordonnateur de sécurité civile
12. Ameublement pour les salles du Centre multifonctionnel
13. Résolutions pour autorisation de signature
14. Dépôt des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation
15. Embauches – préposés à l'entretien ménager
16. Nomination d'un maire suppléant
17. Affectation du surplus du projet « Centre multifonctionnel »
18. Affectation de dépenses au surplus accumulé
19. Financement temporaire – Caisse Populaire Desjardins – règlement d'emprunt 2021-06 de 454 000\$
20. Remplacements au sein du comité consultatif d'urbanisme et représentant de la bibliothèque Bonheur-d'Occasion
21. Affichages de postes (2)
22. Registre public des déclarations faites par un membre ou des membres du conseil
23. Résolution pour permission de voirie
24. Contrat de services CIMCO Réfrigération pour la fermeture et le démarrage du système de réfrigération de l'aréna municipal pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
25. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2022
26. Remplacement du photocopieur de la réception
27. Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection
28. Renouvellement d'entretien et soutien des applications 2022 – PG Solution
29. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux
30. Résolution décrétant des travaux de restauration et de développement du réseau de sentiers du Centre Plein Air La Souche
31. Appel d'offres pour le restaurant du Centre Plein Air La Souche
32. Cotisation 2022 – Réseau Biblio de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
33. Ouverture de la virée au 9, rue Amédée
34. Ouverture et entretien de l'entrée donnant accès à la station de pompage située au 113 et 115, route de la Rivière, Port-Daniel
35. Virée d'autobus scolaire et véhicules sur la propriété de M. Daniel Briand
36. Application de la politique de reconnaissance du personnel de la municipalité de Port-Daniel-Gascons
37. Vente du cabanon situé derrière l'ancien couvent à Gascons
38. Politique de tarification des services municipaux
39. Comité MADA
40. Affaires nouvelles :
 - a) Modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ pour les années 2019-2023
 - b) Modification à la résolution numéro 2021-08-253 – demande de prix : remplacement des pancartes de signalisation et des accessoires dans la municipalité de Port-Daniel-Gascons
 - c) Embauche – inspecteur municipal
41. Période de questions
42. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-387

04. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit adopté avec le correctif suivant de la résolution numéro 2021-11-378 qui doit se lire comme suit :

“Monsieur François Beaudin ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision sur ce point”

- ... En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons ne conserve pas la garantie de soumission de Monsieur Yves Beaudin au montant de 2 941.20\$.

Adoptée à la majorité des conseillers

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2021-12-388

05. **ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DES LISTES DE DÉPÔTS-SALAIRES ET DES CHÈQUES AU 30 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, la liste des dépôts-salaires de #911432 à #911536 et des chèques portant les numéros #915376 à #915458 , #900658 à #900684 et #513 à #559 (Acceo transphère) et que les comptes à payer au montant de 138 244.63\$ soient acceptés et payés.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu’il y a des crédits suffisants au budget de la municipalité pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale

2021-12-389

06. **DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu unanimement que les états des revenus et dépenses en date du 30 novembre 2021 soient déposés et adoptés.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

07.

CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

- ✓ Ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation : lettre pour confirmer l’approbation du règlement d’emprunt 2021-06
- ✓ Centre de services de New-Carlisle – Transports Québec; lettre pour la procédure de permission annuelle avec le Ministère des Transports

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons aux organismes suivants :

- Maison des jeunes L'Envolée Jeunesse Inc. : 2 000\$ pour leurs activités
- Pour les écoles : Le Phare, St-Bernard et Shigawake/Port-Daniel : 500\$ chacune pour les activités de Noël, donc 1 500\$ au total pour les 3 écoles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- Centre de services scolaire René-Lévesque : facture reliée à la contribution municipale dans le cadre des travaux d'embellissement de la cour de l'école Le Phare de Port-Daniel au montant de 50 000\$. (résolution #2020-01-019). Cette dépense de 50 000\$ sera inscrite au surplus accumulé.
- Consultants O.P.R. Inc. :
 - facture reliée au premier versement du projet réfection et agrandissement du Centre sportif "Marco Sébastien Cyr" au montant de 6 370\$ avant taxes. Cette dépense sera inscrite au projet du "Centre Sportif".
 - facture reliée au premier versement du projet d'amélioration du réseau de sentiers et développement d'équipements connexes pour le Centre Plein Air La Souche au montant de 5 100\$ avant taxes (résolution #2021-10-334)
- Eurovia Québec Construction Inc. : facture reliée à la réfection de diverses rues au montant de 519 456.95\$ avant taxes. Cette dépense fait partie du règlement 2021-05.
- Construction LFG Inc. : facture reliée au projet de rénovations et agrandissement du Centre multifonctionnel;
 - Facture #021042 au montant de 25 215.16\$ avant taxes
 - Facture #021043 au montant de 2 801.68\$ avant taxes
 Cette dépense est inscrite au règlement 2019-15
- Tetra Tech QI Inc. : facture reliée aux honoraires professionnels pour le programme AIRRL au montant de 26 358.75\$ avant taxes. Cette dépense sera inscrite au règlement d'emprunt 2021-05.
- Monsieur Gino Sweeney : remboursement d'une formation suivie comme signaleur routier (en accord avec le directeur des travaux publics) au montant de 250\$ avant taxes.
- Foresterie Nouvelle Génération : facture reliée au projet d'amélioration du réseau de sentiers pour le Centre Plein Air La Souche au montant de 1 440\$ avant taxes
- Maurice Bélanger Paysagiste Inc. : facture reliée au projet d'aménagement paysager de l'Hôtel de Ville – Maison Legrand et réparation du gazon, terrassement et fournitures au montant de 24 236.48\$ avant taxes (résolutions 2020-10-324 et 2020-11-359)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale

2021-12-392

10.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir le lieu où se tiennent les séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 qui débiteront à **19h00** en alternance à la salle communautaire de la Maison LeGrand et au Centre multifonctionnel de Gascons, sauf pour celles du 13 juin et du 12 septembre, qui se tiendront au Club de l'Âge d'or «Three Stars», sauf avis contraire dans l'éventualité où les consignes sanitaires en vigueur du gouvernement du Québec ne permettent pas la tenue des séances du conseil à ces endroits.

Lundi, 17 janvier 2022	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 7 février 2022	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 7 mars 2022	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 11 avril 2022	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 9 mai 2022	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 13 juin 2022	salle du Club de l'Âge d'or «Three Stars»
Lundi, 11 juillet 2022	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 8 août 2022	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 12 septembre 2022	salle du Club de l'Âge d'or «Three Stars»
Lundi, 10 octobre 2022	Centre multifonctionnel de Gascons
Lundi, 7 novembre 2022	salle communautaire de la Maison LeGrand
Lundi, 12 décembre 2022	Centre multifonctionnel de Gascons

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-393

11.

OFFRE DE SERVICE POUR FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE POUR LA COORDONNATRICE DE SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de service de "Prudent" pour la préparation et animation d'une formation en sécurité civile et gestion de projet au montant de 1 835\$, avant taxes pour la coordonnatrice de sécurité civile. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-394

12. **AMEUBLEMENT POUR LES SALLES DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat :

- D'ameublement (cintres, housses et tables) pour les salles du Centre multifonctionnel au montant de 3 920\$, avant taxes;
- de trois ilots de tri Spectrum Ellipse (salles 1 et 2 du Centre multifonctionnel et salle communautaire du Complexe municipal) au montant de 3 504\$ avant taxes (prix unitaire 1 168\$). Cette dépense sera payable sur réception de la facture.
- D'une batterie de cuisine Langostina Commercial Clad au montant de 269.99\$ avant taxes et 2 poêles (tout usage et pour frire) Paderno au montant de 99.99\$ chacune pour la cuisine. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-395

13. **RÉSOLUTION POUR AUTORISATION DE SIGNATURES**

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale, madame Marie-Pierre Cyr, à signer, dans le cadre du programme de subvention "réfection et construction infrastructures municipales" (RÉCIM), le formulaire de réclamation et tout autre document relatif à ce programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-396

14. **DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a annoncé, en mai 2021, des travaux d'audit concernant l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations dans l'ensemble des municipalités locales qui entrent dans son champ de compétence. Ces travaux ont été réalisés auprès de 1 074 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi sur la Commission municipale, les rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation ont été acheminés à toutes les municipales locales concernées;

CONSIDÉRANT QUE les audits de conformité ont pour but de s'assurer que les activités et les opérations d'une municipalité respectent les exigences spécifiées par les lois, les règlements, les politiques et les directives gouvernementales ou municipales qui lui sont applicables;

CONSIDÉRANT l'article 86.8 prévu à la loi, les deux rapports d'audit de conformité doivent être déposés à la première séance du conseil municipal qui suit leur réception;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons

dépose, en cette séance, les dits rapports d'audit de conformité et s'engage à continuer de respecter les exigences spécifiées par les lois, les règlements, les politiques et les directives gouvernementales ou municipales qui lui sont applicables;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-397

15. EMBAUCHES – PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT les affichages de poste de préposé à l'entretien ménager se terminant le 1^{er} décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a reçu quatre candidatures et que 3 candidats/candidates ont passé une entrevue verbale;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais , appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'embauche :

- de Monsieur Langis Huard comme préposé à l'entretien ménager, ayant un statut de salarié à temps complet à 40 heures par semaine, le tout au salaire, avantages et obligations établis par la convention collective en vigueur à la municipalité de Port-Daniel-Gascons.
- De Madame Marie-Claude Langlois comme préposée à l'entretien ménager, ayant un statut de salarié à temps partiel à 20 heures par semaine, le tout au salaire, avantages et obligations établis par la convention collective en vigueur à la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-12-398

16. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE selon l'article 116 du Code Municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers/conseillères comme maire suppléant;

ATTENDU QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant les vacances de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, y compris la représentation au conseil des maires.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que Monsieur Denis Langlois soit nommé maire suppléant de la municipalité de Port-Daniel-Gascons pour agir en l'absence du maire et ce, pour une période d'un an.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-399

17. AFFECTATION DU SURPLUS DU PROJET "CENTRE MULTIFONCTIONNEL"

Considérant que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a un règlement d'emprunt numéro 2019-15 qui décrète un montant de 5 297 050 \$;

Considérant que le projet de rénovation et d'agrandissement du Centre multifonctionnel a un coût total de 5 320 226 \$ en date du 13 décembre 2021;

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons affecte la différence des dépenses du montant total du projet de +/- 23 176 \$ à même le surplus accumulé de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-400

18. AFFECTATION DE DÉPENSES AU SURPLUS ACCUMULÉ

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons affecte les dépenses suivantes au surplus accumulé :

02-13000-726 Équipement informatique	5 661.00\$
02-59200-522 Ent & rép. Bât. CPE	8 034.00\$
02-62230-522 Belvédères & gazebos	8 589.00\$
02-62210-721 Module de jeux	2 861.00\$
02-70190-649 Projet affichage Cannabis	6 823.00\$
02-70192-522 Entretien terrain bâtiment	<u>16 001.00\$</u>
	47 969.00\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-401

19. FINANCEMENT TEMPORAIRE – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-06 DE 454 000\$

CONSIDÉRANT QU'un financement temporaire est nécessaire pour les travaux de resurfacement des routes de la Baie, Parisé et des Cyr;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait affaires avec la Caisse Populaire Desjardins du Centre Sud Gaspésien;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2021-06 décrétant une dépense de 454 000 \$ et un emprunt de 454 000 \$ pour des travaux de resurfacement des routes de la Baie, Parisé et des Cyr;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2021-06 a été approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale à faire une demande pour l'obtention d'un financement temporaire avec la Caisse Populaire Desjardins Centre Sud Gaspésien au montant de 454 000 \$ et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-402

20. REMPLACEMENTS - AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF ET
REPRÉSENTANT(E) DE LA BIBLIOTHÈQUE BONHEUR-D'OCCASION

CONSIDÉRANT QU'une élection a eu lieu le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hartley Lepage n'a pas déposé sa candidature et que madame Mireille Langlois n'a pas été réélue;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hartley Lepage était membre du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité et que madame Mireille Langlois était la représentante élue pour la bibliothèque Bonheur-d'Occasion;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède aux changements de titulaires et nomme Monsieur François Beaudin au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité et

Madame Jo-Annie Castilloux responsable élue de la Bibliothèque Bonheur-d'Occasion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-403

21. AFFICHAGE DE POSTES (2)

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale à procéder à l'affichage de deux postes au sein des infrastructures de la municipalité ;

→ un poste d'homme de maintenance pour le Centre Plein Air La Souche (40 heures par semaine)

Deux propositions sont amenées pour le poste de responsable du restaurant de l'aréna municipal:

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux que le poste de responsable du restaurant de l'aréna municipal soit de 30 heures/semaine.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé de monsieur Denis Langlois que le poste de responsable du restaurant de l'aréna municipal soit de 25 heures/semaine.

La demande de vote est sur la proposition de 25 heures/semaine

3 contre : MEA/JC/SB

4 pour : MAB/DL/FB/HG

→ le poste de responsable du restaurant de l'aréna municipal sera de 25 heures/semaine

Adoptée à l'unanimité incluant la voix favorable du maire

2021-12-404

22. REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE OU DES MEMBRES DU CONSEIL

En conformité avec l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et qui excède la valeur fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200\$.

La directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année.

2021-12-405

23. RÉOLUTION POUR PERMISSION DE VOIRIE

Attendu que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du Ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le Ministère des Transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu que la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu :

Que la municipalité demande au Ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2022, et qu'elle autorise la directrice générale, madame Marie-Pierre Cyr ainsi que le directeur des travaux publics, monsieur Alain Blais, à signer les permis et autres documents relatifs aux demandes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-12-406

24.

CONTRAT DE SERVICES DE CIMCO RÉFRIGÉRATION POUR LA FERMETURE ET LE DÉMARRAGE DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission pour le contrat de services de CIMCO Réfrigération pour la fermeture et le démarrage du système de réfrigération de l'aréna municipal pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 au montant de 2 991.78\$ avant taxes et mandate la directrice générale à signer ledit contrat de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-407

25.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'adhésion 2022 de la Fédération Québécoise des municipalités au montant de 1 933.67\$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-408

26.

REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA RÉCEPTION

Faisant suite à des demandes de prix pour un nouveau photocopieur à la réception de l'Hôtel de ville, deux fournisseurs ont donné un suivi :

- ✓ Xérox
- ✓ Sertek Informatique

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons décide :

- De retenir la soumission de Xerox informatique au montant mensuel estimé de 227.35 \$ avant taxes, pour la location d'un nouveau photocopieur à la réception de l'Hôtel de ville
- D'autoriser le paiement sur réception de factures et installation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 2021-12-409** **27.** **FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**
- Considérant que le nouveau chapitre à la LERM (articles 278.1 et suivants) prévoit l'obligation pour toute municipalité de constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- Considérant que le conseil doit, après consultation avec le président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année ou doit être tenue l'élection générale, pour pourvoir au cout de cette élection;
- Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin que la municipalité de Port-Daniel-Gascons affecte au budget un montant de 5 000 \$ annuellement pour les 4 prochaines années dans un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection pour un total de 20 000 \$ pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 2021-12-410** **28.** **RENOUVELLEMENT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS 2022- PG SOLUTIONS**
- Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement à PG Solutions au montant de 13 156\$ avant taxes (5 factures et un crédit) pour le contrat d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 2021-12-411** **29.** **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**
- Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur le maire, Henri Grenier ainsi que les conseillères mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais et les conseillers, messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais ont déposé leur déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'ils peuvent avoir dans les immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la MRC du Rocher-Percé et dans les personnes morales, des sociétés, des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout autre organisme municipal dont les membres font partie.
- 2021-12-412** **30.** **RÉSOLUTION DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE SENTIERS DU CENTRE PLEIN AIR LA SOUCHE**
- Considérant que la municipalité de Port-Daniel-Gascons est admissible à une subvention de 113 834 \$ du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

Considérant l'article 28 du programme d'aide financière la subvention est payable comptant en deux (2) versements;

Considérant que le coût total du projet est de 142 300 \$;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais. appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les travaux de restauration et de développement du réseau de sentiers du Centre

sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire de la programmation de travaux, version n° 2 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux, version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-12-423

**B) MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2021-08-253 –
DEMANDE DE PRIX : REMPLACEMENT DES PANCARTES DE
SIGNALISATION ET DES ACCESSOIRES DANS LA MUNICIPALITÉ
DE PORT-DANIEL-GASCONS**

Il est résolu unanimement que la municipalité de Port-Daniel-Gascons modifie l'inscription aux livres de cette dépense. Au lieu d'être inscrite au règlement d'emprunt 2021-01, elle fera partie du programme de la TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'embauche de Monsieur Martin Gauthier à titre d'inspecteur municipal à raison de 21 heures par semaine; le tout au salaire, avantages et obligations établis par la convention collective en vigueur à la municipalité de Port-Daniel-Gascons. Monsieur Gauthier débutera son emploi le mardi 4 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

41. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question ou commentaire n'ont été acheminés au conseil.

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

42. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 59 .

Henri Grenier, maire

Marie-Pierre Cyr, directrice générale